

3	<p><u>Demande de subventions pour DAE</u></p> <p>La commune de Sorgeat est éloignée des centres urbains et des médecins. Sa population est composée en partie de personnes âgées ou isolées dont la santé est précaire et de campagnards s'adonnant à des travaux risqués dans les champs et les bois. De nombreux touristes fréquentent notre commune grâce à son camping municipal. L' éloignement des services d'aide médicale d'urgence est un facteur à considérer en cas d' accident grave. L'installation d'un défibrillateur automatique permettrait de prodiguer les soins indispensables dans l'attente de l'arrivée des secours officiels. Nous disposons de secouristes diplômés sur la commune et ferons appel aux services du SDIS pour une formation collective.</p> <p>Divers devis ont été demandés. Eu égard à son budget limité, notre commune envisage un investissement de 1609 EUROS HORS TAXE . Subvention demandée au CD : 40°/° 643,6 Subvention préfecture 50°/° 804,5 Autofinancement : 160,9.</p>
4	<p><u>Approbation de l'aménagement forestier</u></p> <p>Monsieur le Maire indique que le conseil est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office national des forêts en vertu des dispositions des articles L 212-1 à L 212-3 du Code forestier.</p> <p>Monsieur le maire expos les grandes lignes du projet qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> -un ensemble d'analyse sur la forêt et son environnement, -la définition des objectifs assignés à cette forêt, <p>un programme de coupes, un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.</p> <p>Oui l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal : émet un avis favorable au projet d'aménagement de la forêt communale d'une contenance de 712,40 hectares et ses nouvelles dispositions pour la période 2016-2030</p>
5	<p><u>Offre forfait saison à Ax les trois domaines</u></p> <p>La station d'AX LES TROIS DOMAINES lance une opération commerciale auprès des enfants scolarisés dans l'une des écoles élémentaires des vallées d' AX ; Les mairies sont chargés de procéder aux commandes. Le tarif est de 100 euros par enfant , sachant que c'est gratuit pour les moins de six ans.</p> <p>Monsieur le maire propose de faciliter l'accès au domaine skiable d' Ax Les Trois Domaines aux enfants de Sorgeat. Il propose de financer un tiers du forfait annuel, soit 33 EUROS , le reste étant à la charge de la famille bénéficiaire. La commune réglera l'intégralité du forfait auprès de la SAVASEM, la famille remboursera sa part à la mairie ,</p>

	soit 67 euros suivant les modalités qui lui seront rappelées.
6	<p><u>Remboursement de frais à Jérôme Barre</u></p> <p>Dans le cadre de sa fonction de conseiller municipal, Jérôme Barre a dû dans l'urgence acheter des matériels pour la commune sur ses propres deniers à un fournisseur ne pratiquant pas le procédé des bons de commande. La facture est de 67 euros et 21 centimes . Le maire propose de rembourser cette somme à l'intéressé.</p>
7	<p><u>PROPOSITION DE VENTE A SIMON VEXANE</u></p> <p>La présente délibération remplace et annule la délibération 46 du 11 novembre 2015. Monsieur Simon Vexane désire se porter acquéreur de parcelles communales pour y bâtir un hangar agricole. Monsieur Le maire rappelle aux conseillers le projet de vente suivant:</p> <p>Les parcelles 143,144,145,148,149,161 et 162 sont situées en zone classée A au PLU de 2003 ; la surface totale est 12640 Mètres carrés. Le prix consenti à l'acquéreur est de 0,80 centimes le mètre carré. Le montant total de la vente est donc de 10112 euros ttc.. Cette somme englobe le coût du terrain sur lequel ne pourra être bâti que le hangar destiné à accueillir le bétail, les frais d'acte administratif de vente, à l'exclusion des frais de bornage et de viabilisation à la charge de Simon Vexane. L' acte de vente a été confié à un notaire avant le 30 novembre 2015 . La transaction devra être conclue avant le 30 mars 2016 faute de quoi, une nouvelle délibération sera prise.</p>
8	<p><u>Vente de terrain suite à enquête publique</u></p> <p>par délibérations du 27 mars 2012 et du 03juillet 2012, le conseil municipal de Sorgeat décidait de déclasser les chemins ruraux mitoyens des propriétés ROUGE, VACQUIE ET NIGLIO;Au terme de l'enquête publique, il a été demandé à chaque personne ayant un terrain mitoyen à ces parcelles communales de transmettre une proposition d'achat le 23 Octobre 2015. Trois offres d'achat ont été transmises à la mairie, les autres propriétaires mitoyens y renonçant. Au 25 décembre 2015, les offres s' étalent de 22 euros à 26,73 euros. Monsieur le maire propose d'appliquer un prix commun aux trois acquéreurs , soit 22 euros le mètre carré par soucis d'équité. La vente peut être consentie à Henri Rougé pour 34 mètres, soit 748 euros Michel Vacquié pour 41 mètres, soit 902 euros Gérard Mazoyer pour 76 mètres , soit 1672 euros</p>
50	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p><u>ORDRE DU JOUR</u> : DECISION MODIFICATIVE BUDGET GENERAL 2015 N°2</p> </div> <p>Monsieur Le maire informe l'assemblée que les recettes sur les locations des logements (Art.752) ayant été supérieures aux prévisions, il y aurait lieu de prévoir des dépenses supplémentaires de fonctionnement. Un surplus de recettes de 4000E sur les 8000Euros réalisés pourrait être affecté aux dépenses de fonctionnement Art.60612 pour la même somme, soit 4000 E.</p>

51

OBJET : Amortissements budget camping 2015

Le conseil municipal de la commune de SORGEAT, après exposé des difficultés rencontrées l'an passé concernant les amortissements et tenant compte de la demande de Mr le percepteur de la trésorerie d'Ax les thermes, décide de réviser les tableaux d'amortissements conformément à ses conseils.

Les biens affectés au camping seront donc amortis comme suit :

N° inventaire	Désignation	Valeur à l'achat	Durée amort	Valeur au 01/01/2015 Restant à amortir	Montant déjà amorti avant le 01/01/2015	Montant de l'annuité	Nombre d'années d'amort restant
1	Bâtiment accueil	148 848.64€	40	131 815.67€	17 032.97€	3 721.22€	36
2	Bâtiments divers	165 617.98€	40	96 944.63€	68 673.35€	4 140.45€	24
3	Mat. outill. divers	1 019.73€	10	629.04€	390.69€	101.97€	7
4	Caravane Mb Home	4 461.30€	10	3 383.14€	1 078.16€	446.13€	8
5	Instal Amen divers	35 338.14€	20	30 233.73€	5 104.41€	1 766.91€	18
6	Constructions divers	16 452.24€	30	13 627.82€	2 824.42€	548.41€	25
7	Mobilier Divers	2 921.04€	10	2 077.18€	843.86€	292.10€	8
8	Plantation arbres	1 072.05€	10	812.97€	259.08€	107.21€	8
9	Jeux extérieurs	2 956.00€	10	2 241.63€	714.37€	295.60€	8
10	Mitigeurs collectifs	2 285.50€	30	2 055.79€	229.71€	76.18€	27
11	Tronçonneuse	505.64€	10	314.08€	191.56€	50.56€	7
13	Instal Voirie	13 000.00€	10	10 301.00€	2699€	1 300.00€	8
14	Materiel informatique	705.94€	10	353.35€	352.59€	70.59€	6
15	Création site internet	1 497.00€	10	599.30€	897.70€	149.70€	5
16	Terminal de paiement	250.00€	10	250.00€	0.00€	25.00€	10
	TOTAUX	396 931.20€		295 639.33€	101 291.87€	13 092.03€	

L'état prévisionnel des amortissements est joint à la présente délibération.

Les délibérations 50 et 51 sont des propositions du percepteur de l'année 2015.

REUNION PUBLIQUE

Agent technique polyvalent – : Jean Pierre Bompert se porte volontaire pour assurer l'encadrement, la formation et le contrôle de l'employé communal Mathieu Simon. Il en assure le tutorat. Un point sera fait régulièrement.

projets communaux pour 2016 : exposition des demandes de subventions formulées et détail des travaux qui seront entrepris au printemps prochain grâce aux subventions déjà accordées.

Mise en conformité des attributions de bonification indiciaire à l'adjointe administrative : Suppression de la NBI de régisseuse pour perception financière insuffisante et attribution de la bonification indiciaire de secrétariat pour le temps alloué à cette charge.

EMARGEMENT DES CONSEILLERS PRESENTS